



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des affaires Etrangères

وزارة الشؤون الخارجية

Consulat d'Algérie à Saint-Étienne

قنصلية الجزائر بسانت إيتيان

Communiqué lié au Déconfinement

-Etat civil et Affaires sociales-

Face à la pandémie mondiale du Coronavirus Covid19, le Consulat d'Algérie à Saint-Etienne réitère son soutien et sa disponibilité à tous les membres de la communauté nationale établis au niveau de sa circonscription consulaire et les informe que, dans le souci de mieux les servir, en ces temps difficiles, de nouvelles mesures ont été entreprises, et ce, en prévision de la reprise de ses activités publiques, dans le cadre des mesures de déconfinement, prévue à partir du mardi 12/05/2020.

Compte tenu du contexte actuel, le Consulat ne peut accueillir les concitoyens, comme à l'accoutumé. A cet effet, l'accès au siège sera autorisé à un nombre considérablement limité, à raison d'une personne au niveau de chaque service pour les cas revêtant un caractère d'urgence et dans le cadre du strict respect de ces nouvelles mesures visant à protéger la santé de tout un chacun et à répondre aux exigences sanitaires arrêtées par les autorités du pays d'accueil.

Au regard de ce qui précède, les déplacements au Consulat ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires et avec une confirmation de rendez-vous.

Les prestations de services relatives à l'Etat civil et aux Affaires sociales seront, désormais, organisées comme suit:

1. Service « Etat civil »:

➤ Les demandes de transcription des actes de l'état civil :

Pour toute demande relative à la transcription des actes de l'état civil (transcription de naissance, de mariage et de décès), [le dossier complet](#) doit nous être envoyé, [par voie postale](#), en précisant l'objet de la demande et en indiquant les coordonnées (numéro de téléphone et adresse électronique) du concerné ou de son tuteur légal.

➤ Les demandes du 12S :

- Pour les concitoyens nés en Algérie et immatriculés auprès de nos services:

Les demandes se feront, de façon personnelle, sur la plateforme du [Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire](#).

Par ailleurs, le retrait du 12S se fera, impérativement par le concerné ou son tuteur légal, au niveau du Consulat, sur RDV, demandé par courriel, en précisant les noms et prénoms, date et lieu de naissance et le numéro de téléphone:

plic@consulat-saint-etienne-algerie.fr

- Pour les concitoyens nés dans la circonscription consulaire de Saint-Etienne:

Les demandes doivent être transmises, par courriel, accompagnées du dossier complet ([rubrique : 12S](#)) et en indiquant un numéro de téléphone valable, au:

plic@consulat-saint-etienne-algerie.fr

- Pour les autres prestations se rapportant à l'état civil (certificats de célibat, certificats de coutume, demandes d'extrait de naissance, livrets de famille...)

Les demandes de RDV se feront, par Courriel, en envoyant les pièces justificatives requises pour la délivrance de chaque document et en indiquant les nom et prénoms de l'intéressé et son numéro de téléphone :

plic@consulat-saint-etienne-algerie.fr

La confirmation des rendez-vous se fera par courriel, à savoir le jour et l'heure de la présentation au Consulat. Le concerné doit être, obligatoirement, muni des documents originaux.

Il est à noter que tout dossier incomplet sera, systématiquement, rejeté

2. Service des Affaires sociales:

Pour les cas revêtant un caractère d'urgence, un RDV devrait être sollicité, par courriel, en joignant les justificatifs nécessaires et en indiquant un numéro de téléphone valable :

social@consulat-saint-etienne-algerie.fr

Une ligne téléphonique a été réservée, exclusivement, aux demandes de transfert de corps: 04.77.59.31.48

La confirmation des rendez-vous se fera par courriel, à savoir le jour et l'heure de la présentation, du concerné, au Consulat.

Les Consignes de Sécurité :

Nos concitoyens sont, aimablement, invités à respecter les consignes suivantes :

- Le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection du personnel et des ressortissants ;
- L'interdiction de présence des accompagnateurs et des enfants mineurs au Consulat à l'exception des enfants de plus de 12 ans concernés par l'enrôlement ;
- Le port du masque est obligatoire pour chaque ressortissant se rendant au Consulat ;
- Les mesures de distanciation sociale devront être respectées, à cet effet, l'accès au locaux consulaires sera limité en nombre, à l'ordre d'une personne par guichet et en respectant la distance minimale d'un mètre (01 m) à l'entrée, qui sera indiquée par le marquage au niveau de la façade principale du Consulat.

Comptant sur votre compréhension et collaboration utile et souhaitable en vue de préserver la santé de tout un chacun.

Observations :

Nos compatriotes sont invités à consulter, régulièrement, le site web du Consulat, afin de s'enquérir de tout éventuel changement des mesures sus-indiquées.

Consulat d'Algérie à Saint-Etienne, le 30-04-2020.